
Adresse du comité de surveillance de la commune de Provins (Seine-et-Marne) qui félicite la Convention de ses décrets, lors de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de la commune de Provins (Seine-et-Marne) qui félicite la Convention de ses décrets, lors de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 63;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24961_t1_0063_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

et l'équilibre a été rétabli dans l'ordre social..., et tous les sentimens qui embellissent la vie ont été honorés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Nantes, 3 prair. II] (2).

« Citoyens Representants du peuple.

Des hommes pervers en qui le patriotisme ne seroit que de masque à l'intrigue et de sauvegarde à l'hipocrisie s'étoient ligués contre la morale et vouloient anéantir la vérité par l'erreur. Pour mieux tuer la Revolution et renverser les lois de la justice, ils n'offroient que le néant à l'homme vertueux et au héros expirant pour sa patrie. Ils s'étoient convaincus les monstres! que l'oubli de toute religion conduit à l'oubli des devoirs de l'homme et que les français seroient esclaves le jour où ils meconnoitroient un être suprême

Mais vous avez découvert, citoyens representants, la perversité des traîtres qui avoient entrepris de replonger le peuple dans les fers. La sublime et primitive idée de la divinité, cette idée si consolante et la vraie base de la vertu, vous lavez vengée des outrages de ces hommes infâmes. La plus sainte des vérités a été consacrée dans le decret que vous venez de proclamer et que la nature a écrit dans tous les cœurs en caracteres ineffacables. Ces nobles accens: Le peuple français reconnoit l'existence d'un être suprême et de l'immortalité de l'ame. ont aussitôt épouvanté le méchant et consolé le juste. Ils ont rappelé à tous les défenseurs de la liberté que leur espoir et leur gloire ne meurent point avec leurs corps sur le champ de bataille, et qu'ils ne commencent à jouir du prix de leurs vertus que lors qu'ils cessent de vivre.

Il étoit digne d'une assemblée d'hommes vertueux et libres de rappeler ainsi tous les êtres pensants à la contemplation de la divinité et des vérités éternelles dont elle est la source.

Sur les débris du fanatisme et de l'athéisme vous avez élevé des autels à toutes les vertus qui lient étroitement les hommes et l'équilibre a été rétabli dans l'ordre social. Le triomphe du méchant et l'oppression du juste n'ont plus offert une choquante dissonance dans l'harmonie de la republique française et tous les sentimens qui embellissent la vie ont été honorés.

Nous nous sommes unis à vous de principes et d'affections citoyens representants pour rendre le même hommage à l'être suprême, aux mœurs, à la vertu. Ce n'est pas en vain que vous avez invoqué Brutus et Socrates; leur esprit vit parmi vous et comme eux il vous conduira à l'immortalité».

COLAS (présid.), DECOURTY (secrét.), SAVARIAU (secrét.), SARRAVIN (secrét.) [et 1 signature illisible].

(1) P.V., XL, 56. B^{tn}, 4 mess.
(2) C 309, pl. 1202, p. 29.

14

Les membres du comité de surveillance de la commune de Provins (1) félicitent la Convention nationale sur son décret du 18 floréal, et sur celui qui, dicté autant par un mouvement de sagesse que d'humanité, assure des secours aux vieillards, aux infirmes, enfin à tous les indigens.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Provins, 3 prair. II] (3).

« Representans d'un peuple Libre

S'il manquoit un Rayon à la gloire qui vous distingue avec éclat de tous vos predecesseurs, vous venez de le fixer sur vos têtes par votre décret du 18 floreal — L'intrepide deffenseur des droits de L'être Suprême, et des mortels reunis en Société étoit sans doute assuré qu'il trouveroit dans vos cœurs Les plus heureuses dispositions pour le triomphe de la veritable et saine philosophie.

Reconnoitre L'existence de L'être Suprême, et L'immortalité de l'âme, c'est donner La plus grande activité aux vertus que vous avez mises à l'ordre du jour: acquérir une conscience pure et irréprochable seroit pour L'homme juste une jouissance incomplète: il faut que La posterité honore sa memoire, et que La plus belle portion de luy même, son âme immortelle, trouve une association digne des vertus qu'il aura pratiquées parmi ses frères.

Le neant est L'unique consolation du Scelerat: mais [?] La honte ne peut L'atteindre au milieu de ses forfaits. La mort ne peut Les expier suffisamment, il faut donc à L'âme atroce un Sejour, une destinée qui demarquent notoirement Les bons et les méchants.

Continuez, Braves et incorruptibles montagnards, de preconiser La morale pure par vos immortels travaux: nous avons vivement senti la sagesse, l'humanité touchante de vos decrets, et notamment de celui qui assure des Secours aux vieillards, aux infirmes, indigens — aux enfans des Leurs Berceau: d'une main vigoureuse vous élevez L'Edifice du bonheur Social et Republicain: et de l'autre vous terrassez tous Les oppresseurs du genre humain.

Vive La République! Vive La convention nationale! S. et F.».

LEGRAND (présid.), MEUNIER, BRIZÉ (?), TRUZE (?), MORECEY (?), LAMBERT cadet, RATAT, MASSON, BOUARLÉ (?) (secrét.).

15

La commune de Pontoise (4) félicite la Convention nationale d'avoir proclamé l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'ame, et lui exprime son indignation sur l'attentat dirigé contre Robespierre et Collot-d'Herbois.

(1) Seine-et-Marne.
(2) P.V., XL, 57. B^{tn}, 4 mess.
(3) C 308, pl. 1195, p. 28.
(4) Seine-et-Oise.